

DEMANDE D'OCCUPATION D'UNE PARCELLE PAR UN MARCHAND

IDENTIFICATION	<input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame
Nom		
Nom de jeune fille		
Prénoms		
Date et lieu de naissance		
Dénomination de la société, entreprise ou administration		
Profession ou fonction		
Téléphone fixe / portable		Téléphone bureau / Poste
Courriel		

ADRESSE POSTALE	ADRESSE GEOGRAPHIQUE
Boîte postale N°	Coté mer <input type="checkbox"/> Coté montagne <input type="checkbox"/>
Code postal	Point Kilométrique
Bureau distributeur	N° habitation
	Rue, route, servitude, etc.

Sollicite un emplacement situé à Arue :	En journée de 6h à 16h	En soirée de 16h à 24h
Tahua Tuaro Boris LEONTIEFF-Fareta	<input type="checkbox"/> 15 000 F CFP/mois	<input type="checkbox"/> 25 000 F CFP/mois
Autres sites communaux :	<input type="checkbox"/> 10 000 F CFP/mois	<input type="checkbox"/> 10 000 F CFP/mois
Site privé :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour y exercer la vente de :	Type de matériel :
Détail des produits	Roulotte
Horaires	Chapiteaux
Périodicité	Etales, autres

Pièces à fournir :	<input type="checkbox"/> Une pièce d'identité	<input type="checkbox"/> La carte grise	<input type="checkbox"/> La déclaration du S. de l'hygiène
	<input type="checkbox"/> La patente	<input type="checkbox"/> Le justificatif de résidence	<input type="checkbox"/> Autres:

IL EST CONVENU

- Le propriétaire doit être l'exploitant de la roulotte.
- Le titulaire est tenu de se conformer à toutes les prescriptions et autorisations administratives nécessaires à l'exercice de son activité de roulotte.
- Les aménagements tels que les chapiteaux, les panneaux d'affichage et les meubles ne doivent en aucun cas empiéter sur les emplacements ou propriétés voisines, ainsi que sur la voie d'accès réservée aux piétons et aux véhicules.
- Le titulaire est tenu de laisser les lieux propres après chaque utilisation du site. (Clôture, sol, jardinière, etc...)

Au titre de sa mission d'intérêt public, la Mairie d'Arue collecte des données personnelles relatives notamment à votre état civil. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au commerce ambulancier, l'envoi d'information notamment de facturation ou des anomalies (sms/courriel). Ces données sont à usage interne et transmises uniquement aux services habilités. La Mairie d'Arue conservera ces données en base active pour répondre aux obligations en matière de facturation et de règlement du service, puis elles seront archivées selon les obligations légales en vigueur. Conformément au Règlement Général à la Protection des Données (RGPD) et à la loi informatique et libertés n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation et d'opposition au traitement de vos données en contactant le Délégué à la protection des données (N°DPO-105820) de la Mairie d'Arue et en justifiant de votre identité ou le service des recettes. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits informatique et libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale Informatique et Libertés (www.cnil.fr) - Courriel : dpo@arue.pf

REGLEMENT

Date	Référence	Type de règlement	Montant
Le demandeur		Favorable <input type="checkbox"/>	Madame le Maire de la Ville de ARUE
		Défavorable <input type="checkbox"/>	

Date